

REGLEMENT INTERIEUR SARL AUTO-ECOLE BEAUMER

Ce règlement a pour objet de définir les règles relatives à l'hygiène, à la sécurité ainsi qu'à la discipline nécessaire au bon fonctionnement de l'établissement.

Ce règlement est applicable par l'ensemble des élèves.

Article 1 : L'auto-école Beaumer applique les règles d'enseignement selon les lois en vigueur, notamment l'arrêté ministériel relatif au référentiel pour l'éducation à une motricité citoyenne (REMC) en vigueur depuis le 01/07/14.

Article 2 : Tous les élèves inscrits dans l'établissement se doivent de respecter les conditions de fonctionnement de l'auto-école Beaumer sans restriction, à savoir :

Respecter le personnel de l'établissement

Respecter les autres élèves

Respecter le matériel (ne pas mettre les pieds sur les chaises, ne pas se balancer dessus, ne pas coller de chewing gum sous les chaises, etc...)

Respecter les locaux (propreté, dégradation)

Les élèves doivent avoir une hygiène, une tenue et un comportement correct
les élèves sont tenus de :

- Ne pas fumer à l'intérieur de l'établissement, ni dans les véhicules
- Ne pas consommer ou avoir consommé toute boisson (alcool) ou substances (drogues) ou médicaments pouvant nuire à la conduite d'un véhicule

Il est demandé aux élèves de lire les informations mises à leur disposition.

Article 3 : DOSSIER ADMINISTRATIF

L'élève s'engage à fournir tous les documents demandés pour l'inscription dans les meilleurs délais. Dans le cas contraire, tout retard de traitement du dossier ne pourra être reproché à l'auto-école. Pour tout changement le concernant, l'élève doit en avertir le bureau (état-civil, adresse, numéro de téléphone, adresse mail...).

L'élève reste le propriétaire de son dossier. S'il décide de quitter l'auto-école pour une raison justifiée, le dossier lui sera restitué (après solde de tout compte) sans frais supplémentaires.

Article 4 : ORGANISATION DES SEANCES DE CODE

L'accès à la salle de code n'est autorisé qu'après la constitution du dossier d'inscription et après avoir réglé le montant de l'inscription et de la formation au code.

Lors des séances de code, il est demandé à l'élève de rester jusqu'à la fin des corrections même si celles-ci débordent un peu sur les horaires.

Il est interdit d'utiliser des appareils sonores pendant les séances de code (MP3, téléphones portables etc ...)

Il est interdit de manger ou boire (à l'exception de l'eau) dans la salle de code.

Chaque élève est tenu de respecter le matériel et les locaux.

Article 5 :

Il est demandé aux élèves de penser à lire les informations (s'il y en a) mises à disposition sur la porte de l'établissement (annulation des séances de code, fermeture du bureau etc...)

Article 6 : ORGANISATION DES LECONS DE CONDUITE

l'évaluation de départ :

Avant la signature du contrat, une évaluation de conduite est obligatoire. Cette évaluation a pour but

d'estimer le nombre d'heures de leçons qui seront nécessaire au candidat pour atteindre le niveau de l'examen.

Ce volume n'est pas définitif et dépendra de la motivation et de la régularité du candidat.

Le livret d'apprentissage :

Il sera remis au candidat à sa 1ère heure de leçon de conduite. L'élève devra obligatoirement être muni de ce livret de formation à chaque leçon de conduite (ainsi que de sa carte d'identité). En cas de perte du livret, l'élève doit en avertir le bureau et devra s'acquitter des frais de duplicata de celui-ci.

Dépistage d'alcoolémie :

Tout élève dont le comportement, ou autre, laisserait penser qu'il ait consommé de l'alcool, peut être soumis avant sa leçon de conduite à un dépistage réalisé par l'enseignant au moyen d'un éthylotest. En cas de test positif, ou de refus de se soumettre au dépistage, la leçon sera annulée et facturée à l'élève.

Réservation des leçons de conduite :

les réservations des leçons de conduite se font au bureau pendant les horaires d'ouverture.

Un planning papier est alors donné à l'élève et/ou envoyé par mail.

Le planning peut être modifié ou des leçons peuvent être annulées par l'auto-école (véhicule immobilisé, absence maladie d'un moniteur, planification des examens...).

Il est possible de commencer les leçons de conduite avant l'obtention du code (les 2 se complètent). Au risque de devoir attendre plusieurs semaines avant de pouvoir commencer vos leçons, nous vous recommandons de réserver toutes vos heures de conduite à l'avance (Les plannings des moniteurs se remplissent assez vite).

Annulation des leçons de conduite :

les leçons de conduite doivent être annulées au moins 48 heures à l'avance (hors week-end).

Toute leçon non décommandée au moins 48 heures à l'avance sans motif valable sera facturée .

Déroulement d'une leçon de conduite :

en général , une leçon se décompose comme ceci :

installation et détermination du ou des objectif(s)/ explication théorique/ mise en application pratique /bilan et commentaires.

(pause wc éventuellement élève-enseignant)

Tenue vestimentaire :

prévoir des chaussures plates (talons hauts et tongs interdits)

Article 7 : EXAMEN PRATIQUE

Aucune présentation à l'examen ne sera faite sans l'avis favorable du moniteur ni si le solde du compte n'est pas réglé.

L'auto-école ne choisit ni les dates ni les horaires des examens. Les places d'examen sont attribuées par l'administration.

En cas d'échec, le candidat sera placé en liste d'attente gérée par ordre chronologique

Article 8 : SANCTIONS

Tout manquement de l'élève à l'une des dispositions du présent règlement intérieur pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet d'une sanction désignée ci-après :

- avertissement oral
- avertissement écrit
- suspension provisoire

– exclusion définitive

le responsable de l'établissement peut décider d'exclure un élève à tout moment de la formation pour l'un des motifs suivant :

- attitude empêchant la réalisation du travail de formation
- évaluation par le responsable pédagogique de l'inaptitude de l'élève pour la formation concernée
- non respect du règlement intérieur

Toute l'équipe de l'auto-école Beaumer est heureuse de vous accueillir parmi ses élèves et vous souhaite une excellente formation.